Zeitschrift: Wissen und Leben

Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft

**Band:** 16 (1915-1916)

**Artikel:** Le roman-feuilleton suisse

Autor: Monod, E.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-917305

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

suchen und verstehen lernen, auf dass unsere eidgenössische Schwesternliebe ihre Keime in die Seelen unserer Söhne, der jungen Schweizer, lege, damit sie in ihnen einer bessern Zukunft entgegenschlummern und sich dereinst zu schöner Blüte unvergänglicher, unveräußerlicher Lebenswerte entfalten. Wir wollen ihnen die hohe Bedeutung des Gelübdes erschließen.

Wir wollen sein einzig Volk von Brüdern!

ZÜRICH CLARA ARN-HATT

## LE ROMAN-FEUILLETON SUISSE

Les romans-feuilletons que publient nos journaux possèdent un peu les qualités de la langue qui est la pire et la meilleure des choses. Il en est de bons et de mauvais; ils ont exercé et exercent encore sur la plus grande partie des lecteurs, et surtout des lectrices, une influence morale indéniable; très souvent, on ne s'abonne à un journal que parce que ses feuilletons ont une saveur, un piquant, un entrain qu'on ne trouve pas ailleurs.

Que sont ces feuilletons? D'où viennent-ils? Oh! il y a des romans honnêtes, des romans consciencieusement pensés et écrits et qui, pour n'être pas du pays, n'en sont pas moins humains. Il en est qui mettent en scène des personnages dont on changerait fort bien les noms pour les appeler Bolomey, Rochat, Hurlimann, Bochatay, Soldati, Ursprung, Badraun... tant il est, dans tous les mondes, des héros ou des héroïnes qui sont frères et sœurs, et qui se conduiraient en Suisse comme en Savoie ou en Bourgogne ou en Franconie ou dans le Tyrol. Ces œuvres-là, qu'anime un souffle généreux, appartiennent à l'humanité plutôt qu'à un pays; elles sont classiques et il faut les connaître.

Mais à côté de ces joyaux littéraires, que d'impuretés, que de mesquines choses, que de bassesses, que de venin! Les feuilletons pour la concierge submergent, par l'énorme tas de leurs mauvaises feuilles, les volumes précieux, les œuvres d'idéal, celles qui renferment une flamme de beauté capable de détruire dans les cœurs des germes pernicieux.

Hélas! ces feuilletons de quatrième ordre, ces tartines épicées sont l'unique nourriture intellectuelle de beaucoup de nos concitoyens qui les lisent dans les journaux venus de l'étranger. On ne dira jamais assez le mal qu'ont fait à notre culture suisse ces feuilles-là avec les romans et les contes qu'elles publient jour après jour.

\* \*

Nos journaux ont plus de tenue; ils trient avec beaucoup de soins le feuilleton qui s'étale au rez-de-chaussée; mais le choix n'est pas toujours heureux; il est souvent limité, faute de ressources financières.

Et quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, ces romans sont importés. Les journaux concluent un traité avec des sociétés d'auteurs étrangers qui envoient sans discernement une copie abondante où l'on n'a qu'à puiser.

Cette dépendance à l'égard de l'étranger est un danger pour nos cœurs et nos esprits. Beaucoup de ces feuilletons transportent leurs lecteurs suisses dans

un monde qui n'est pas celui où nous vivons; ils sont mis en contact avec des mœurs extravagantes d'un cosmopolitisme douteux. Bref, ils faussent notre mentalité et la transforment au détriment du bien-être moral de la nation. Combien de lecteurs de feuilletons qui vivent, en pensée, plus à Paris, Nice, Munich, Berlin, Vienne, Naples ou Venise que dans nos cantons helvétiques? Combien qui fréquentent, en esprit, les marquis décavés, les millionnaires sans conscience, les demi-mondaines, les rastas de Rio ou du Caire, tous gens qui sont les habituelles marionnettes gesticulant dans les mains des fabricants de feuilletons à la mode.

\* \*

Ne serait-il pas possible de remonter ce courant? Ne pourrait-on pas faire en sorte que le feuilleton contribuât à fortifier la culture suisse?

Quelques-uns de nos grands journaux politiques et quotidiens sont assez fortunés pour payer des œuvres originales écrites chez nous par des auteurs de chez nous. Ces journaux sont la providence des écrivains. Si leur œuvre a plu, elle s'édite en volume et tout va bien.

Mais ces journaux-là peuvent se compter largement sur les dix doigts. Et les autres? Où prennent-ils leurs feuilletons? A l'étranger: à Paris, Berlin, Vienne ou Rome. Avec deux à trois cents francs, et même moins, ils ont leur rez-de-chaussée garni. C'est bon marché, on en conviendra: le plus souvent, ça ne vaut pas davantage.

Manquons-nous d'auteurs en Suisse? Non. Les Romands sont, toutes proportions gardées, certainement plus pauvres que les Alémans. Mais il y a les traductions; on en publie de temps en temps, trop rarement, et pourtant on devrait y recourir plus souvent. Les avantages seraient multiples pour les uns et pour les autres et pour l'unité nationale.

En fait de traductions de romans et de nouvelles suisses, je ne saurais dire qui, des Romands ou des Alémans, en a fait le plus. Sur les bords du Léman, nous lisons dans notre langue dix, quinze ou vingt œuvres d'auteurs confédérés qui ont eu du succès chez nous et qui nous ont ouvert des horizons insoupçonnés sur les états d'âme des habitants de la campagne, de la montagne ou des villes de la Suisse au delà de la Singine. Zahn, Isabelle Kaiser, Heer, Spitteler, Meinrad Lienert, Hermann Hesse, nous ont enchantés, et nous avons eu ici et là le plaisir de lire des fragments de Mœschlin, de Huggenberger, de Hugli, de Lisa Wenger, etc. Mais nous en réclamons encore parce que nous aimons cette littérature qui est conçue autrement que la nôtre, mais que nous sentons suisse et non pas allemande ou autrichienne.

\* 4

C'est bien simple, dira-t-on: traduisez et faites imprimer.

Non, ce n'est pas si simple.

Il y a les droits d'auteur et de traduction. Ils sont légitimes. Les écrivains alémans et leurs éditeurs pensent avec raison que tout ouvrier est digne de son salaire. Sans doute, et le traducteur aussi mérite son salaire.

C'est ici que les choses se gâtent. On se heurte à des obstacles quasi insurmontables. Il faudrait être riche d'argent comme on est riche de bonne volonté; il faudrait consacrer des jours et des semaines à traduire un ouvrage et sortir des écus de sa poche pour payer les droits de traduction et les frais de l'édition.

Je viens de lire une nouvelle de 200 pages; elle m'a plu et je me suis dit que voilà une œuvre qui vaudrait mieux, comme feuilleton dans un journal

romand, que tant de médiocrités qui ont traversé le Jura. J'écris à l'éditeur : il me demande 500 fr. de droits, soit 2 fr. 50 par page, environ 10 centimes la ligne! Si je veux traduire cela ou le faire traduire, il faudrait bien obtenir 200 fr. pour ce travail — un salaire de misère: le double serait préférable. Mais quel est le journal qui consentirait à dépenser 700 fr. pour une nouvelle de 200 pages?

Ayant découvert dans un auteur tessinois une nouvelle tessinoise, je me mets en relation avec l'éditeur qui me donne l'autorisation de traduire les soixante pages moyennant un droit de 120 francs! L'obstacle est le même au sud du Gothard qu'au nord.

\* \*

Il y a là une lacune dans notre organisation littéraire et nationale. Les pouvoirs publics ont beaucoup fait pour créer et soutenir nos races de bétail suisse; les traités douaniers protègent — plus ou moins bien — notre industrie et notre commerce; on a créé un parc national pour sauver et perpétuer des beautés naturelles de notre sol; on a encouragé par de larges subventions l'amélioration des alpages et des forêts; on est venu au secours des riverains des torrents dévastateurs; nos peintres et sculpteurs reçoivent un peu de la manne fédérale¹); quelques écrivains dans le besoin sont protégés par la Fondation Schiller... Mais on ne fait rien pour lutter contre l'influence pernicieuse de certaine littérature étrangère qui corrompt notre mentalité et nous cosmopolitise lentement mais sûrement.

\* \*

Que faudrait-il faire? Voici mon idée.

Cela intéresse la Confédération et la défense morale du pays. Comme pour l'autre défense, il faut que les deniers de l'Etat interviennent, mais cela ne coûtera pas si cher.

Il faudrait que le Conseil fédéral accordât une subvention annuelle de 10,000 francs par exemple pour la propagation de la littérature nationale. Le comité de la Fondation Schiller serait qualifié pour gérer ce petit capital, en distribuer des portions à qui de droit, encourager les initiatives, éviter les abus d'ordre littéraire — mauvais choix d'œuvres — et le favoritisme.

Lorsqu'un auteur alémanique, romand, romanche ou tessinois aurait publié, dans sa langue, un roman, une nouvelle qui pourrait supporter une traduction dans l'une ou l'autre des langues; lorsque la demande de traduction serait proposée soit par l'auteur soit par un littérateur, un lecteur, un homme de lettres ou par la rédaction d'un journal ou d'une revue — on ferait appel à la subvention fédérale pour que celle-ci payât les droits de traduction à l'auteur ou à l'éditeur et peut-être une partie du travail du traducteur.

Ces subventions ne seraient décernées qu'à bon escient, cela va sans dire; c'est pourquoi le comité de la Fondation Schiller est spécialement recommandé.

<sup>1)</sup> En date du 4 mars 1916 le Conseil fédéral a alloué les subventions suivantes:

<sup>1.</sup> A la Société suisse des Beaux-Arts pour 1916, 5500 fr. en tout, à la condition que 4000 fr. soient attribués à l'achat d'œuvres provenant du Turnus de 1916.

<sup>2.</sup> A la Société suisse des femmes peintres et sculpteurs, 500 fr. comme contribution aux frais de l'exposition que la société organisera cette année à Neuchâtel.

<sup>3.</sup> A la Société suisse des peintres, sculpteurs et architectes 2500 fr. pour l'aider à organiser une exposition à Genève en 1916, soit pour appuyer des entreprises analogues à celles des sections de la société.

<sup>4.</sup> A la Société libre d'artistes suisses Sécession, 1000 fr. comme contribution aux frais de l'exposition organisée cette année par l'association.

Lorsque la traduction serait faite, un journal ou une revue obtiendrait le droit de la reproduire moyennant une contribution; il ne faudrait pas réclamer beaucoup, puisque les frais les plus lourds seraient supportés par la caisse fédérale; mais il est cependant logique de percevoir un droit pour le remettre à l'auteur et au traducteur d'après un tarif proportionnel à établir et à titre d'encouragement.

Ces œuvres littéraires traduites n'appartiendraient pas au premier journal qui les publierait; pour avoir la priorité, il payerait peut-être un droit plus élevé; les épreuves typographiques serviraient de copie pour d'autres reproductions. Lorsqu'un petit journal à faible tirage et à ressources limitées reproduirait une de ces œuvres, on pourrait lui octroyer ce droit sans compensation pécuniaire.

\* \* \*

Il y aurait une organisation à mettre debout; mais je ne crois pas que ce soit très compliqué.

Il existe, je sais, une Société des écrivains suisses. Je crois me rappeler que son but était de créer précisément un bureau pour la fourniture — la location — de textes pour feuilletons, variétés, etc. Mais je ne sais comment l'activité de cette société s'est manifestée. Peut-être pourrait-elle aussi prétendre — avec quelque raison — à s'occuper de l'œuvre proposée.

Aujourd'hui, la Nouvelle Société helvétique a entrepris quelque chose d'à peu près semblable en prenant en mains la publication de suppléments littéraires, illustrés et hebdomadaires; elle s'occupe déjà du "Schwyzerhüsli" dont le caractère est franchement national. Elle a mis au jour un autre organe qui est devenu le Supplément du Dimanche de plusieurs journaux et qui, peu à peu, a conquis la majorité des suffrages.

Tout cela est bien et raisonnable. Mais pour couronner l'œuvre, il faut que la Confédération apporte son obole, afin que non seulement une mais toutes les parties de la Suisse puissent profiter de la nourriture intellectuelle — et même sentimentale — qui fait les délices des Alémans ou des Romands ou des Tessinois ou des Romanches.

Une telle œuvre aurait, je le répète, de multiples avantages.

Elle rapprocherait, par le cœur et par l'esprit, tous les enfants du pays.

Elle apporterait un peu de beurre sur le pain souvent amer de nos écrivains et de nos hommes de lettres.

Elle créerait chez nous cette notion que nous valons aussi quelque chose dans le domaine littéraire.

Elle nous affranchirait en partie de la dépendance étrangère.

Elle constituerait en somme une sorte de protectionnisme.

Elle serait surtout une barrière morale qui garderait notre caractère national contre les exhalaisons malsaines dégagées par les romans-feuilletons de bas étage-

Elle favoriserait nos journaux, les petits encore plus que les grands. Elle nous aiderait à nous connaître, car c'est par le roman ou la nouvelle

que l'on s'intéresse le mieux à la vie d'un peuple: Lienert nous révèle Schwytz, Zahn nous ouvre Uri, Anastasi ou Maya Matthey ont levé, trop discrètement, le voile qui nous cache le Tessin; Maure Carnot fait vivre puissamment les Grisons; B. Vallotton peint le paysan vaudois comme Sciobéret le montagnard gruyérien et Louis Favre et O. Huguenin et T. Combe l'habitant du Jura.

\* . .

Si cette institution pouvait voir le jour, elle devrait s'occuper non seulement des œuvres d'écrivains vivants, mais aussi de celles des morts. Cela me navre de penser que nous ne possédons pas en français l'œuvre complète — nouvelles et romans — de Gottfried Keller, et d'autres écrivains de son époque; de temps en temps, on a publié des traductions, surtout dans des revues, mais ces œuvres sont disséminées. Il faudrait qu'elles fussent réunies en volumes à la portée de tout le monde.

Mais il convient aussi — et peut-être surtout — de favoriser la propagation, à travers tout le pays, des bonnes œuvres écloses de nos jours en notre pays; quelques-unes sont d'actualité et leur influence se ferait sentir à travers toutes les âmes. Et puis, c'est de leur vivant et non pas sur leur tombeau qu'il faut apporter des offrandes aux ouvriers de la plume!

\* \*

Les propositions énoncées dans les lignes précédentes pourront rencontrer des objections; on trouvera mieux, on améliorera certains détails. L'essentiel est que l'on décide, sans perdre de temps, si l'institution rêvée doit naître ou rester dans le néant.

Il ne fait pas de doute que les moyens financiers ne feront pas défaut. Qu'est-ce, pour le budget fédéral, qu'une somme de 10,000 francs? L'immense profit moral qu'elle engendrera ne peut s'exprimer en chiffres, mais il vaut en tous cas davantage que cette somme-là.

VEVEY EUG. MONOD

# MITTEILUNGEN

DES SCHWEIZ. SCHRIFTSTELLERVEREINS (S. S. V.) COMMUNICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DES ÉCRIVAINS SUISSES (S. E. S.)

Die IV. Generalversammlung des Schweizerischen Schriftstellervereins ist am Sonntag den 4. Juni 1916 im Aarhof in Olten abgehalten worden. — Ungefähr zwanzig Mitglieder aus verschiedenen Landesteilen waren bei der Tagung anwesend, die um 12<sup>1</sup>/<sub>4</sub> Uhr vom Vizepräsidenten, Professor Dr. Paul Seippel, eröffnet und begrüßt wurde.

Der Jahresbericht über das Vereinsjahr 1915 stellt fest, dass die letztjährige Mitgliederzahl von 106 unverändert blieb. Die Ausgetretenen sind durch Neuaufnahmen ersetzt worden, deren Namen Wissen und Leben veröffentlicht hat.

Der Tod eines Mitgliedes ist zu bedauern: Herr Seminardirektor Johann Adolf Herzog in Wettingen, Aargau (Pseudonym Viktor Frey), Verfasser des gehaltvollen Schweizer Volksromans: Das Schweizer Dorf und anderer Werke. Rudolf von Tavel (Bern), von der letzten Generalversammlung zum Präsidenten ernannt, hat seine Wahl nicht angenommen. Der Vorstand übernahm unter Führung seines Vizepräsidenten die Regelung der Geschäfte für das laufende Vereinsjahr, sowie die Sekretariatsarbeiten und konnte den ständigen Sekretär provisorisch entbehren.

Unsere Bemühungen um den deutschen Dichter Dauthendey und um die armenischen Schriftsteller blieben leider ohne Erfolg.

Wir haben, ermutigt durch die gute Aufnahme unseres letztjährigen Buches Schweizererde, dessen Auflage beinahe vergriffen ist, im Verlage von Huber & Co. in Frauenfeld einen Band unter